

**BULLETIN D'INFORMATION C.G.T. AU
PERSONNEL
DE Roussillon Entraide et Services
d'Accompagnement
(R.E.S.E.D.A.)**



Cession partielle d'actifs, Enfance Catalane

Après quelques péripéties, les membres du Comité d'Entreprise CGT ont rendu un avis en s'abstenant sur le transfert partiel d'actifs. Nous avons rappelé que nous n'étions pas opposés aux transferts des salariés vers l'Enfance Catalane, contrairement aux bruits de couloirs par contre on voulait que tous les salariés soient transférés avec leurs maigres avantages et usages.

Bien que ces revendications émanant des salariés aient été obtenus, nous demandons toujours, comme les salariés le souhaitent, être sur la Convention Collective 66, afin d'éviter d'arriver à l'Enfance Catalane en situation d'inégalité.

Smartphones : quand les financeurs dégradent nos conditions de travail

L'objectif de la mise en place de la télégestion est de répondre à la demande des conseils départementaux, pour générer des gains de productivité et optimiser les coûts administratifs. Cela se généralise aujourd'hui dans l'Aide à Domicile.

Les conséquences sont multiples. Ce système de facturation en temps réel va d'abord conduire inéluctablement à des restructurations, voire des licenciements, notamment pour le personnel administratif. Autre conséquence : après un dépassement de 3 minutes, l'utilisateur sera facturé un quart d'heure supplémentaire. Cela va entraîner du stress auprès des travailleurs de l'Aide à Domicile qui eux ne seront pas payés un quart d'heure de plus.

La télégestion laisse de moins en moins de place nécessaire à la relation d'aide, à la personne ou la famille. C'est aussi le temps de transmission qui est sacrifié, temps indispensable à un réel travail d'équipe qui permet de faire le point avec de multiples intervenants.

Outre le gain de productivité annoncé, c'est toute la relation à la personne, le sens de notre travail qui sont remis en cause.

La mise en place de la télégestion est donc une véritable régression de nos conditions de travail, décidé par les départements et leurs élus. Les travailleurs n'ont rien à attendre de bon avec ce Smartphone. L'argent public gaspillé dans ces Smartphones aurait mieux été utilisé à augmenter nos salaires trop faibles. Au lieu de cela, les financeurs font des économies sur notre dos.

C'est pour cela que nous devons nous organiser pour améliorer nos conditions de travail et nous défendre collectivement, et ne pas attendre que ces élus améliorent notre sort.

Formation et valeurs...

Faisant suite à une note de service sur l'incident lors d'une formation à l'INFA « gestion de l'agressivité », les délégués CGT tiennent à préciser : il est juste que les salariés revendiquent une reconnaissance de leur métier.

La CGT a toujours défendu une reconnaissance des métiers de l'Aide à Domicile au travers de formations qualifiantes et diplômantes. A l'heure où l'activité PCH se développe, et où tout le monde parle de qualité dans notre travail, il n'est pas normal que les salariés puissent ne pas prétendre à une véritable formation à la hauteur des besoins de la personne aidée.

Alors oui ! Les salariés ont raison d'exprimer leur colère de voir leur métier minoré et de voir des collègues être mis en difficulté vu l'absence de formation!

« La Solidarité ou l'Éthique », c'est aussi mettre du sens dans ce que l'on fait !!

Temps partiels et plages horaires

Les délégués du personnel ainsi que les représentants CGT, en Négociations Annuelles Obligatoires, ont défendu auprès de la direction le fait que tous les temps partiels puissent prétendre à une plage horaire où ils ne travaillent pas pour RESEDA soit une journée ou une demi-journée.

Il est anormal qu'encore aujourd'hui ces salariés se retrouvent parfois à travailler tous les jours avec des plannings qui les obligent à être totalement dépendants de l'association, à travers des temps de travail partiel subis.

Les délégués CGT soutiendront tout salarié qui désirera améliorer ses conditions de travail.

Application du délai de prévenance, information

Les horaires de travail peuvent être modifiés dans un délai inférieur à 7 jours et dans la limite de 4 jours, les salariés ont alors la possibilité de refuser 4 fois par an la modification de ses horaires sans que ce refus ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Pour les salariés s'engageant à accepter les interventions d'urgences (remplacement d'un collègue en absence non-prévue, besoin immédiat d'intervention auprès d'enfants ou de personnes dépendantes due à l'absence non prévisible de l'aidant habituel, retour d'hospitalisation non-prévu, aggravation subite de l'état de santé de la personne aidée), le délai de prévenance étant inférieur à 4 jours, ils bénéficieront, par année de référence, d'un jour de congés supplémentaire, au choix du salarié, dès lors qu'ils seront intervenus dans ce cadre.

Ces salariés peuvent refuser 4 fois ces interventions, au-delà le salarié perd son droit à congés supplémentaire.

Les délégués CGT rappellent que cela doit se faire sur la base du volontariat, et donc que cela doit vous être proposé au préalable, et non pas imposé !

Concilier vie professionnelle et vie personnelle, cela a du sens !

Utilisation des véhicules personnels : ça nous coûte cher ; et le respect des secteurs, c'est des économies pour tous !

Depuis des années, les délégués du personnel CGT revendiquent les frais kilométriques pour tous chaque mois. Ils font remarquer à la direction que les kilomètres parcourus par les salariés avec leurs véhicules personnels ont pour conséquences le vieillissement de leur véhicule et des réparations coûteuses, et bien des salariés n'arrivent plus à faire face à ces dépenses d'ordre professionnel.

Les délégués du personnel CGT ont aussi déploré que les secteurs ne soient pas respectés pour des salariés qui ne bénéficient pas des remboursements des frais kilométriques pour aller dans les villages.

La direction nous répond en soufflant le chaud et le froid : « un grand travail sera fait », « on va regarder », « ce n'est pas possible », « on ne fait qu'appliquer la convention collective », ...

Face à la misère des remboursements, nous demandons toujours qu'une étude soit effectuée sur les secteurs d'intervention afin de limiter les kilomètres, la fatigue et l'usure de nos véhicules.

**Le syndicat CGT RESEDA tient à vous souhaiter en cette période de Joyeuses Fêtes de fin d'année, avec l'espoir pour 2015 qu'ensemble nous contribuerons à améliorer nos conditions de vie.
Fraternellement, vos délégués.**



Email: contact@cgtreseda.org

Site: www.cgtreseda.org

Téléphone :